

---

[Imprimer](#)

**L'autorisation environnementale pour le secteur 1 a été  
signée par Madame la Préfète de l'Oise**

Image



---

L'arrêté d'autorisation environnementale du Canal Seine-Nord Europe pour le secteur 1, allant de Compiègne à Passel dans l'Oise (60), a été signé par Madame la Préfète de l'Oise le jeudi 8 avril 2021 et publié lundi 12 avril 2021. Cet arrêté autorise ainsi la réalisation des 18,6 premiers kilomètres du canal, en définissant précisément les conditions de ce chantier, dans le respect de l'environnement et du territoire.

## **Un arrêté qui ouvre la voie aux premiers travaux du Canal**

L'Arrêté d'autorisation environnementale signé le 8 avril par Madame la Préfète de l'Oise est l'étape finale d'une procédure engagée dès 2019. Elle aura mobilisé les services de l'Etat, les acteurs territoriaux et les experts nationaux de l'environnement, ainsi que les habitants lors de l'enquête publique qui s'est déroulée à l'automne dernier. L'arrêté valide le travail de conception détaillée menée par la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE). Par cet arrêté, l'Etat précise l'ensemble des aménagements autorisés et les mesures qui devront être prises durant les travaux. L'autorisation environnementale est l'aboutissement d'un travail de longue haleine. Les études très approfondies et la concertation ont permis de concevoir des aménagements fluviaux et environnementaux qui s'inséreront harmonieusement dans la moyenne vallée de l'Oise, entre Compiègne et Passel, en respectant les enjeux humains et environnementaux.

## **Et maintenant sur le secteur 1...**

La signature de cet arrêté d'autorisation environnementale ouvre la voie aux premiers travaux du Canal Seine-Nord Europe. Ils s'engageront progressivement à partir de ce printemps, en particulier par la réalisation de deux giratoires à Choisy-au-Bac et Ribécourt-Dreslincourt, puis de deux quais à Ribécourt-Dreslincourt et Pimprez cet été, avant des travaux plus conséquents à partir de l'automne. Sur ce secteur de 18,6 kilomètres dans l'Oise, les aménagements environnementaux comprennent 391 ha de sites écologiques créés et restaurés. Le chantier de ces aménagements a d'ores et déjà commencé. Après les premiers aménagements de Bienville en 2017 ; la plantation au mois de mars de plus de 6 500 arbres, dont des Ormes lisses, une espèce protégée dans les Hauts-de-France, sur une parcelle de 5,4 hectares a été réalisée à Chiry-Ourscamp dans l'Oise (voir reportage sur le site du Canal Seine-Nord Europe). 17 autres sites vont être progressivement aménagés dans la vallée de l'Oise.

La Société du Canal Seine-Nord Europe va poursuivre l'information et les rencontres avec les habitants, les riverains, pour continuer à expliquer le Canal Seine-Nord Europe, son agenda, ses prochaines étapes, écouter leurs attentes et préparer le chantier à venir.

### **Pour plus d'informations :**

- [L'Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du secteur 1](#) - avril 2021

- 
- [Communiqué de presse autorisation environnementale secteur 1 - avril 2021](#)
  - [Dossier de presse sur l'environnement – avril 2021](#)
  - [Reportage sur les plantations faites à Chiry-Ourscamp - mars 2021](#)
  - [Rapport de la commission d'enquête publique environnementale sur le site de la préfecture de l'Oise - décembre 2020](#)